

Membres en exercice	11
Présents	8
Représentés	1
Votants	9
Exprimés	
Pour	
Contre	

COMMUNE DE MARVAL**Haute-Vienne**

Séance du Conseil Municipal

du 27 juin 2025

Délibération n° 47/2025

portant sur le choix d'un webdesigner
pour le site internet de la Commune

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 27 juin 2025 à 10h03, selon convocation en date du 19 juin 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Marie LINET étant secrétaire de séance.

Présents : Sylvain CASSORE- Rachel HAAG- Pierre HACHIN –Edith LEGER- Marie LINET -Pierre MANDON - Renée PIRONNET - Jérôme SUET-

Absents : Dominique BERTRAND (excusé et pouvoir donné à Jérôme SUET) – Léa BLANC- Carole RELAND

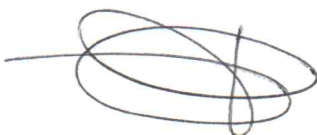
Plusieurs entreprises de la Haute-Vienne ont été sollicités pour la refonte et la gestion du site internet de la Commune. Monsieur le Maire présente les 3 offres :

- PROXIMIT DIGITAL 10 110.80 € HT ;
- ATELIER CARDE 5 100 € HT ;
- CENTRE FRANCE 1 635.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- refuser l'offre de PROXIMIT DIGITAL à l'unanimité ;
- refuser l'offre d'ATELIER CARDE (7 voix pour et 2 abstentions) ;
- retenir l'offre de CENTRE FRANCE (7 voix pour et 2 abstentions) pour un montant HT de 1 635.00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Marie LINET,
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 4 juillet 2025

Pierre HACHIN

Maire

